

Bulletin Officiel n° 03 du 23.10.2016
Bureau de Ligue

president@lfw-blida.dz
contact@lfw-blida.dz

Séance du 19.10.2016

Etaient Présents :

Mr. FERGANI	Adel Hafid.	Président
Mr. ZIDANE	Fath Allah.	
Mr. BELLIL	Abderezzak.	
Mr. RADJI	Mohamed.	
Mr. KACIMI	Omar.	
Mr. OUMERT	Mourad.	
Mr. SALHI	Djamel	
Dr. KERBOUCHE	Abdelouahab	
Mr. DEGHRAR	Djillali.	

Absents Excusés:

Mr. LARICHE	Abdellah.
Mr. SALHI	Rachid

Séance ouverte à 17h40 par Monsieur FERGANI Abdel'Hafid, Président de la LFW Blida qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1 - LECTURE DU COURRIER ARRIVEE.
- 2 - LECTURE DU COURRIER DEPART.
- 3 - PREPARATIFS DE LA NOUVELLE SAISON « 2016/2017 ».
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
 - Invitation à la réunion de préparation du match « **M.O.Béjaïa – T.P.Mazembé** », qui aura lieu le 25.10.2016, au siège de la F.A.F. **Noté.**
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
 - A/S du passage de la commission d'homologation des stades, au stade de **Bougara**. **Noté.**
 - A/S du passage de la commission d'homologation des stades, au stade de **Mouzaïa**. **Noté.**
 - A/S du passage de la commission d'homologation des stades, au stade de **Béni Tamou**. **Noté.**

Bulletin Officiel n° 03 du 23.10.2016

- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « Seniors » « **S.C.Ain Defla – M.S.Cherschell** » prévue le **25 Octobre 2016** au stade d'**El Affroune**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « Seniors » « **C.R.B.Béni Tamou – U.S.M.Blida** » prévue le **25 Octobre 2016** au stade de **Boufarik**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **I.B.Mouzaïa – O.C.Ksar Boukhari** », prévue le 22.10.2016 au stade de **Mouzaïa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « U-20 » « **I.B.Mouzaïa – I.R.B.Bougara** », prévue le 21.10.2016 au stade de **Mouzaïa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **C.B.Béni Mered – C.R.Aïn Boucif** », prévue le 22.10.2016 au stade de **Béni Tamou**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **C.R.B.Béni Tamou – C.R.B.Khemisti** », prévue le 21.10.2016 au stade de **Béni Tamou**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « Seniors » « **W.A.Boufarik – U.S.M.M.Hadjout** » prévue le **25 Octobre 2016** au stade de **Brakni (Blida)**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **H.B.Guerrouaou – N.R.B.Had Shary** », prévue le 22.10.2016 au stade de **Mouzaïa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
- Néant.
- ✓ **Courrier Direction Technique Zonale :**
- Calendrier des stages de Formation Fédérale du 2ème trimestre 2016. **Noté et transmis à la D.T.W.**
- ✓ **Courrier de la WIL AYA – D.J.S :**
- Néant.
- ✓ **Courrier Clubs :**
- Néant.
- ✓ **Courrier Divers :**
- Demande d'intégration à la ligue de Mr YEKDAH Larbi. **Noté et transmis à la C.D.**
- Demande d'intégration à la ligue de Mr KHELILI Mohamed Amine. **Noté.**

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Cabinet la wilaya de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du 21 et 22.10.2016.
- Lettre transmise à. **Mr. Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du 21 et 22.10.2016.
- Lettre transmise à Mr Le **Président d'A.P.C de Bouarfa**, relative au passage de la commission d'audit des stades le Mardi 18.10.2016 à 11h00.
- Lettre transmise à. **Mr. Le D.J.S de Blida**, relative aux doits d'engagements des associations pour la saison 2016-2017.
- Lettre transmise au **Chef de la Sûreté Urbaine de Benkhelil**, relative à la couverture sécuritaire de la rencontre « **U.S.M.Aïn Aïcha- I.R.B.Chiffa** ». **prévue le 21.10.2016**, au stade de **Bern Chaabane**.

Bulletin Officiel n° 03 du 23.10.2016

Préparatifs de la saison 2016/2017

- ✓ Installation des commissions.
- ✓ Compte rendu de la commission d'homologation des stades.

L'Ordre du jour étant épuisé, Le Président de la Ligue remercie les membres pour leur participation, et la séance fut levée à 18 h 45.

LE PRESIDENT DE LIGUE

Mr. FERGANI ABDELHAFID

LE SECRETAIRE DE LA SEANCE

Mr. SALHI DJAMEL

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

AUDIENCES

Il est porté à la connaissance des clubs que toute demande d'audience au Bureau de Ligue devra être expressément motivée et déposée huit (08) jours avant la date de la réunion. Par ailleurs, seul le Président du CSA ou un membre élu de l'exécutif dûment mandaté pour représenter le club sera reçu en audience par le Bureau de Ligue.

E-MAIL des CLUBS

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

ENVOI DES CORRESPONDANCES A LA LIGUE

Il est porté à la connaissance des clubs que le courrier destiné à la Ligue doit répondre aux normes administratives consacrées soit :

- Format : 21 x 27 ou 21 x 31,
- Dénomination du club (Entête),
- Adresse,
- Numéros téléphone, fax, et E-mail.
- Cachet humide du club,
- Qualité et nom du signataire.

Toute correspondance qui ne sera pas libellée sur papier à en tête du club et signée par le Président de CSA, ou le secrétaire général de CSA ne sera pas prise en considération.

NOTE DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Les clubs sont informés que leur engagement est subordonné à l'apurement total de leurs créances. Le règlement peut se faire par :

- *Chèque certifié libellé au nom de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida.*
- *Versement au nom du club au compte BADR
N° 003004262006717200085 – Agence 426 – Place 1^{er} Novembre
(Place Ettout).*

PREPARATION DES TERRAINS

Il est porté à la connaissance des clubs qu'une fois les désignations parues sur le Bulletin Officiel de la Ligue, ou sur rectificatifs, les clubs recevant (domiciliés ou non) doivent obligatoirement se rapprocher 48 heures avant la date de la rencontre auprès des responsables des infrastructures sportives sur lesquelles ils sont désignés pour s'assurer des préparatifs de la rencontre (Service d'ordre, protection civile, traçage, pose des filets, etc.....). Les frais inhérents seront supportés par le club recevant.

Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu pour un quelconque motif, le club recevant aura match perdu par pénalité.

ETABLISSEMENT DES LICENCES DIRIGEANTS ET ENTRAINEURS POUR L'ACCES A LA MAIN COURANTE

Il est rappelé à l'ensemble des clubs que l'accès à la main courante lors des rencontres officielles n'est autorisé qu'aux dirigeants et entraîneurs munis d'une licence dûment établie au titre de la saison 2016/2017.

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Les travaux du Bureau de Ligue des différentes commissions ou autres structures feront l'objet de publication.

- *Jeudi Soir au site Internet de la Ligue.*
- *Dimanche au Bulletin Officiel de la ligue.*

Aucune rencontre ne se déroulera le Vendredi de 12h45 à 14h00 afin de permettre aux joueurs et dirigeants d'accomplir leur devoir religieux (SALAT EL-DJOUMOUAA)

EXTRAITS DU REGLEMENT DE CHAMPIONNAT DE FOOTBALL AMATEUR 2016

Article 16 : Respect du calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 17 : Numérotation des maillots

Le club est tenu, avant chaque saison, de communiquer à la ligue les numéros des dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des seniors. Les numéros attribués demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du côté droit.

Article 23 : Contrat d'assurance

1. Assurance du club :

Le club sportif amateur est tenu de souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civil vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonction au sien du club durant toute la saison sportive. Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne sauraient être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

2. Assurance des stades :

Les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés pour les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants. Une attestation d'assurance doit être jointe au dossier d'homologation du stade.

3. Vérification d'assurance :

Le club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance de tous ses membres (joueurs, dirigeants et tout autre licencié du club) ainsi que celle du stade de domiciliation. En tout état de cause, l'établissement des contrats d'assurances précités et leur validité relèvent de la responsabilité exclusive du président du club.

Article 20 : Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Bulletin Officiel n° 03 du 23.10.2016
Direction Technique de Wilaya
 dtw-lfwb@lfw-blida.dz

STAGE DE FORMATION DES ENTRAINEURS DE FOOTBALL

La Direction technique Zonale de Blida, organisera durant
le 1^{er} Semestre de l'année 2017, des stages de formation de niveau

FAF 1 – FAF 2 – FAF 3, Gardien de But (1^{er} Niveau), CAF C et B.

Les candidats intéressés par ces stages de formation, sont priés de déposer
 au niveau du secrétariat de la D.T.Z, ou au niveau des secrétariats de leurs
 ligues respectifs.

DOSSIER A FOURNIR :

FAF-1 / FAF-2 / FAF-3	GARDIEN DE BUT (1^{ER} NIVEAU)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande manuscrite. ✓ Extrait de naissance N°12. ✓ (03) Photos. ✓ Certificat de scolarité « 1^{ère} A.S » et plus. ✓ Certificats médicaux Médecine générale et phtysio. ✓ Licence Sportive ou attestation du club. ✓ Résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande manuscrite. ✓ Extrait de naissance N°12. ✓ (03) Photos. ✓ Certificat de scolarité récent (7^{ème} Année Moyenne et plus. ✓ Certificats médicaux Médecine générale et phtysio. ✓ Licence Sportive ou attestation du club.
CAF-C EQUIVALENCE	CAF-B EQUIVALENCE
<ol style="list-style-type: none"> 1- Fiche d'inscription. 2- Extrait de naissance N°12. 3- Photocopie de la CNI ou PC. 4- Licence Sportive ou attestation du club. 5- Certificat de scolarité récente « Niveau Secondaire et plus ». 6- (03) Photos. <p><u>DIPLOME REQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme « FAF-3 » ✓ « 2^{ème} Degré » MJS. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Fiche d'inscription. 2 - Extrait de naissance N°12. 3 - Photocopie de la CNI ou PC. 4 - Licence Sportive ou attestation du club. 5 - (03) Photos. <p><u>DIPLOME REQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme « Conseiller en Sport », « TSS – Educateur Principal Spécialité Football » ✓ « 3^{ème} Degré » MJS.

Le D.T.W
Mr. ZIDANE FATHALLAH



Fédération Algérienne de Foot Ball
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA



Bulletin Officiel n° 03 du 23.10.2016
Direction d'Organisation des Compétitions
doc-lfwb@lfwb-blida.dz

- **COURRIER ARRIVEE.**
- **DESIGNATION**
- **DIVERS.**

1. – COURRIER ARRIVEE :

- A/S du passage de la commission d'homologation des stades, au stade de **Bougara. Noté.**
- A/S du passage de la commission d'homologation des stades, au stade de **Mouzaïa. Noté.**
- A/S du passage de la commission d'homologation des stades, au stade de **Béni Tamou. Noté.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « Seniors » « **C.R.Aïn Defla – M.S.Cherschell** » prévue **le 25 Octobre 2016** au stade **d'El Affroune. Pris note.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « Seniors » « **C.R.B.Béni Tamou – U.S.M.Blida** » prévue **le 25 Octobre 2016** au stade **de Boufarik. Pris note.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **I.B.Mouzaïa – O.C.Ksar Boukhari** », prévue le 22.10.2016 au stade de **Mouzaïa. Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « U-20 » « **I.B.Mouzaïa – I.R.B.Bougara** », prévue le 21.10.2016 au stade de **Mouzaïa. Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **C.B.Béni Mered – C.R.Aïn Boucif** », prévue le 22.10.2016 au stade de **Béni Tamou. Pris note.**
- A/S de la rencontre « Seniors » « **C.R.B.Béni Tamou – C.R.B.Khemisti** », prévue le 21.10.2016 au stade de **Béni Tamou. Pris note.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « Seniors » « **W.A.Boufarik – U.S.M.M.Hadjout** » prévue **le 25 Octobre 2016** au stade **de Brakni (Blida). Pris note.**
- ✓ A/S de la rencontre « Seniors » « **H.B.Guerrouaou – N.R.B.Had Shary** », prévue le 22.10.2016 au stade de **Mouzaïa. Pris note.**

2. – DESIGNATION:

- * Désignation de la 2^{ème} Journée de championnat « Honneur » - seniors.

LE PRESIDENT
Mr. RADJI MOHAMED

LE SECRETAIRE
Mr. ZEKRI BOUALEM

3. - DIVERS :

PREPARATION DES TERRAINS

RAPPEL

Il est porté à la connaissance des clubs qu'une fois les désignations parues sur le Bulletin Officiel de la Ligue, ou sur rectificatifs, les clubs recevant (domiciliés ou non) doivent obligatoirement se rapprocher 48 heures avant la date de la rencontre auprès des responsables des infrastructures sportives sur lesquelles ils sont désignés pour s'assurer des préparatifs de la rencontre (Service d'ordre, protection civile, traçage, pose des filets, etc.....). Les frais inhérents seront supportés par le club recevant.

Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu pour un quelconque motif, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 47 : Responsabilité du club

1. Le club qui reçoit est chargé de la police du terrain; il est responsable des désordres et du dysfonctionnement qui pourraient résulter avant, pendant et après la rencontre, du fait de l'attitude du public, des joueurs, des dirigeants ainsi que des éventuelles insuffisances dans l'organisation du match.

Néanmoins, le club visiteur ou le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs des désordres et des dysfonctionnements constatés.

2. Le club qui reçoit doit réserver un bon accueil et un endroit sécurisé et facile d'accès aux joueurs et dirigeants de l'équipe du club visiteur.

En cas d'infraction grave dûment constatée par les officiels de match (agression des joueurs ou violence), la rencontre est annulée et l'équipe du club fautif est sanctionnée par :

- Match perdu par pénalité.

o Une amende de :

- Quinze mille (15 000) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

3. Le club organisateur du match est tenu de prendre toutes les dispositions utiles afin de faire respecter l'ordre et la discipline de ses supporters.

Tout manquement est sanctionné comme suit :

I) Insuffisance dans l'organisation.

Si une rencontre n'a pas eu lieu pour:

- Non conformité du terrain;

- Absence et/ou non conformité des équipements du terrain (buts, piquets de corners ...etc).

Les sanctions sont :

- Match perdu par pénalité;

- Défalcation d'un (01) point;

o Une amende de :

- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Bulletin Officiel n° 03 du 23.10.2016
Désignation

2^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
OUED DJER	C.R.B.Oued Djer – I.R.E.Bouinen	VENDREDI 28 OCTOBRE 2016	Seniors	15H00
MOUZAÏA	U.S.O.Mouzaïa – I.R.B.Ouled Chebel	VENDREDI 28 OCTOBRE 2016	Seniors	15H00
CHIFFA VILLE	I.R.B.Chiffa – A.S.E.Chiffa	VENDREDI 28 OCTOBRE 2016	Seniors	15H00
BAHLI (SOUMAA)	A.S.W.Hallouya – Guerrouaou A.C	VENDREDI 28 OCTOBRE 2016	Seniors	15H00
DAÏDI (BLIDA)	M.C.Bou Arfa – W.M.Boufarik	VENDREDI 28 OCTOBRE 2016	Seniors	15H00
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa – U.S.M.Ain Aïcha	SAMEDI 29 OCTOBRE 2016	Seniors	14H30
OULED CHEBEL	R.C.Bir Khadem – M.C.Glacière	SAMEDI 29 OCTOBRE 2016	Seniors	14H30
//	C.S.Chebli – C.R.Amroussa	//	//	//

IMPORTANT : LES CLUBS DONT LES TERRAINS NE SONT PAS MENTIONNES DOIVENT COMMUNIQUER LA DOMICILIATION DE LEUR RENCONTRE : AVANT LE MARDI 25 OCTOBRE 2015.

La publication de la désignation ne vaut pas acte d'engagement du club qui ne se conforme pas aux dispositions des articles 06 et 07 du Règlement des Championnats de Football Amateur – Editon 2015

Médecin et Ambulance

Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football. Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré- honneur.